



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 618/2023
Date de la séance du CE : 31 mai 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2022.BKD.5445
Classification : Non classifié

Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : Rapport annuel 2021 avec comptes annuels 2021 de la HES-SO. Prise de connaissance par le Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2021 avec comptes annuels 2021 de la HES-SO.
2. Il prend connaissance du fait que le Grand Conseil mettra dès à présent à l'ordre du jour de manière autonome le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO), y compris le rapport annuel avec les comptes de la HES-SO.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièces jointes
– Rapport de l'Office de l'enseignement supérieur et ses annexes